



NL/SS

# Arrêtés municipaux

## CIRCULATION

EXTRAIT DU REGISTRE

### **RUE LENINE (R.D.154B)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et I. 325-1, I. 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un important emménagement va être effectué rue Lénine par la société AGS – 61 rue de la Bongarde – 92230 Gennevilliers, agissant pour le compte d'un particulier domicilié 3 rue Lénine – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler rue Lénine nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Lénine le 2 septembre 2022 de 8 heures à 17 heures :**

- **Neutralisation de la file de circulation de droite au droit du n°3** afin d'y installer le camion de déménagement : la circulation sera déviée sur la file de gauche,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h au droit du n°3.**

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la Société de déménagement AGS.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M le Commandant des sapeurs-pompiers de Paris,
- M l'Officier commandant la Brigade des sapeurs-pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- M. le Responsable du S<sup>co</sup> Territorial Ouest D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société AGS – 61 rue de la Bongarde – 92230 Gennevilliers.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 AOUT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR ivry94.fr  
LE 23 AOUT 2022



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon